

Randonnée pédestre « La Barbe-Bleue »

La randonnée pédestre semi-nocturne « La Barbe-Bleue », organisée par l'Amicale des pompiers et la Société St-Hubert, aura lieu le 1er juillet 2017 sur trois circuits de 8, 13 et 18 km. Venez découvrir la vallée de la Sèvre Nantaise, en cheminant sur des chemins spécialement ouverts pour cette randonnée. Les différents parcours seront agrémentés d'une collation, d'un apéritif et d'un repas dans le château, café et brioche à l'arrivée.



Départ du complexe sportif, pour les 13 et 18 km : à 19 heures, pour les 8 km : 20 heures. N'oubliez pas de vous munir d'une torche électrique et d'un gilet fluo.

Gala annuel de Tempo Danse

Sur le thème de « Paris dans tous ses états », Tempo Danse vous présente son gala annuel, qui aura lieu à la salle polyvalente :

- le samedi 10 juin à 20h30
- le dimanche 11 juin à 15h00
Une présentation de hip-hop sera faite au cours du gala.
ENEZ NOMBREUX !!!



Tarifs : moins de 5 ans : gratuit
de 5 à 17 ans : 5 €
plus de 18 ans : 8 €

Possibilité de réservation jusqu'au 31 mai au 06 29 42 82 79 ou par courriel à jerome.bretau@sf.fr
Sinon sur place : 6 € et 9 € la place.

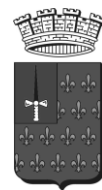
Inscriptions auprès de Guy Chiron - 15A rue Saint-Lazare, par téléphone au 02 51 65 77 92 ou par courriel guidette@orange.fr avant le 24 juin.

Lanternes volantes : elles sont interdites

Pour des raisons de sécurité (incendie, affolement des animaux, salubrité publique), les lanternes volantes sont désormais formellement interdites sur tout le territoire de la commune, par arrêté municipal.

Ville de Tiffauges

Mairie : 5, place Gilles de Rais – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31
Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr
Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 9 H à 12 H 15, mercredi de 14 à 15 H
Permanence des élus : mardi et samedi de 10 à 12 H. Vendredi après-midi sur rendez-vous.



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – mai 2017

Budget et perspectives

Le jeudi 30 mars, le Conseil Municipal a validé les budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

L'élaboration de ce budget est comme chaque année une étape importante de la vie municipale. Elle est l'aboutissement d'un travail de collaboration entre les services administratifs et les élus. Elle est l'occasion de faire le point de l'évolution de chacune des charges courantes, afin de mieux les maîtriser en adéquation avec le resserrement des budgets.



Des projets importants voient le jour. La rénovation de l'ancienne Mairie sera terminée à la fin de l'année. Après la réfection des réseaux, l'aménagement de la rue des Doves permettra la sortie des écoles en sécurité. Une porte va être ouverte au sous-sol de la salle polyvalente.

Ces investissements sont permis à la fois par la capacité d'autofinancement dégagée en 2016, et par les aides de la Région, du SyDEV et de la Communauté de Communes.

Démarrage du déplacement solidaire



L'équipe de chauffeurs bénévoles du Déplacement Solidaire, sous l'égide du C.C.A.S., démarre son activité en septembre.

Les usagers intéressés peuvent d'ores et déjà s'inscrire en Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'une assurance « responsabilité civile ».

Pour garder des perspectives sereines malgré une situation financière pénalisante, nous avons décidé une augmentation modérée du taux des taxes locales qui permettra d'atténuer la baisse des diverses dotations de l'État.

Michel Blanchet

Un relais d'assistants maternels (RAM) intercommunal



Depuis le 1er avril, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ouvert un **Relais Assistants Maternels (R.A.M.)** intercommunal. C'est un service à destination des parents et des assistants maternels.

Véritable lieu d'écoute, d'échange et d'information, le RAM s'adresse aussi bien aux assistants maternels agréés du Pays de Mortagne qu'aux parents habitant le territoire.

Le R.A.M. gère les disponibilités des assistants maternels situés sur le périmètre intercommunal et facilite ainsi la vie des familles quand elles recherchent un mode de garde.

Lieu de ressources privilégié et neutre, ce nouveau service, **gratuit et ouvert à tous**, permet aux usagers de bénéficier de conseils sur les modes de garde, d'informations administratives sur

les contrats de travail entre parents et assistants maternels.

Le relais est aussi un **lieu d'éveil et d'animation** pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistants maternels.

À terme, des ateliers thématiques et éducatifs seront mis en place sous forme de matinées du RAM dans les communes.

Des actions de professionnalisation seront aussi proposées aux assistants maternels.

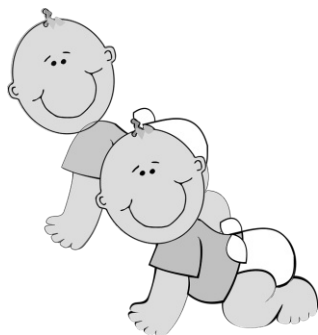
À partir de septembre, des permanences et des animations seront organisées dans plusieurs communes du territoire.

INFOS / PRISE DE RENDEZ-VOUS

Contact : Muriel MÉNARD
Courriel : ram@mortagne-vendee.fr
Téléphone : 02 51 63 69 19



Muriel MÉNARD, responsable du RAM, vous accueille sur rendez-vous toute question d'ordre administratif ou relative aux modes de gardes sur le territoire.



Nouveau parcours touristique à Tiffauges

Une nouveauté pour cette année 2017 : un parcours touristique est en train d'être mis en place par la Commune avec la collaboration des Amis du Vieux-Tiffauges, qui permettra aux visiteurs tout comme aux Teiphaliens de découvrir le patrimoine de notre antique cité.

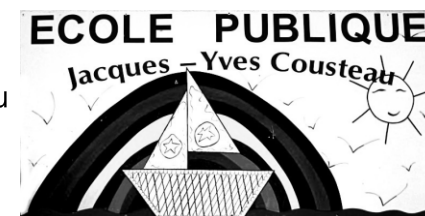


Un parcours sera matérialisé par des pictogrammes dessinés au sol, et les lieux remarquables seront signalés par des panneaux explicatifs. Les plus « technophiles » pourront également s'orienter grâce à leurs téléphones, en allant sur la page Internet : **www.tiffauges.eu/parcours**

L'école Cousteau forte comme Hercule !

Hercule héros mythologique :

Hercule a fait un petit détour par l'école Cousteau. Ainsi les élèves ont tous découvert les péripéties de ce demi-dieu doté d'une force..... herculéenne !!! La lecture des 12 travaux a permis de rencontrer des créatures imaginaires. Les élèves du CP au CM2 ont réalisé des créatures chimériques en arts plastiques et en écriture.



Qu'est ce que la classe multi-niveau ?

Une classe multi-niveau regroupe des élèves de niveaux différents dans une même classe avec le même enseignant. Cela permet de créer une dynamique de différenciation des apprentissages et implique une organisation qui tend à devenir coopérative. Grâce à cette organisation, l'enseignant connaît déjà les 2/3 des élèves et cible plus facilement leurs compétences. Ainsi dans cette école « familiale », l'enfant devient un élève autonome et responsable.

École Jacques-Yves Cousteau 02 51 65 76 64
ou ce.0850598n@ac-nantes.fr

Transports scolaires 2017-2018

Les familles sont invitées à renouveler leur inscription en ligne selon les mêmes modalités qu'en 2016 sur :

www.transports.vendee.fr

Toute nouvelle inscription aux transports scolaires devra prioritairement s'effectuer en ligne à partir du 9 mai 2017.



La **clôture des inscriptions se fera le 19 juin 2017** pour les élèves dont l'orientation est connue, **au-delà de cette date une pénalité de 15 € sera appliquée**, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

En cas d'impossibilité d'utiliser Internet, les familles pourront recevoir un exemplaire du dossier d'inscription par voie postale, à renvoyer au département.

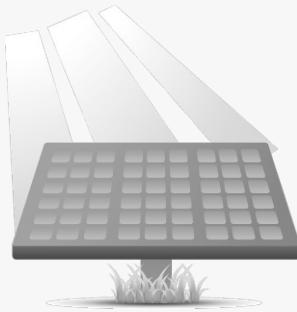
Arnaque au photovoltaïque : soyez vigilants

Des personnes sont régulièrement victimes d'arnaques ou d'escroqueries par des sociétés malhonnêtes qui, sous couvert de mirobolantes économies, installent des panneaux photovoltaïques **à des prix parfois excessifs**.

La technique est bien rodée : un commercial déterminé et parfois agressif vous explique que vous allez bientôt gagner de l'argent et ne part qu'une fois que vous avez signé un contrat pré-rempli, se disant partenaire d'Engie ou d'ERDF. La société disparaît une fois que la facture a été payée, même si les travaux de raccordement ne sont pas terminés.

N'oubliez pas que :

- ce type de travaux est **toujours soumis à autorisation préalable**, et strictement interdit dans la zone du château (ZPPAUP)
- la Mairie n'a jamais autorisé ce type d'entreprise à vous démarcher
- si vous signez, vous avez un **délai légal de rétractation**
- il est conseillé de demander plusieurs devis, y compris à des entreprises locales qui ont toute compétence pour ce type de travaux.



Accès aux réseaux mobiles



La région poursuit son effort afin de réduire la fracture numérique et afin de permettre aux zones rurales en particulier de bénéficier d'un accès aux réseaux numériques de qualité.

Pour optimiser ce déploiement, elle a besoin d'une cartographie précise de la couverture, et a mis en place une application nommée **Gig@lis** permettant aux habitants d'identifier leur niveau d'accès, et par conséquent les zones blanches. La participation d'un grand nombre d'habitants est nécessaire pour obtenir une cartographie la plus exacte possible.

Gig@lis est déjà sur le Store de votre appareil Android ou iPhone.

Des voitures sous les halles, comme autrefois

Cela n'était pas arrivé depuis longtemps : de belles mécaniques anciennes ont investi les halles de Tiffauges le 30 avril 2017, comme au bon vieux temps.

Depuis 1929 et tout au long d'une bonne partie du XXe siècle, nos halles ont servi à remiser les plus belles voitures des Teiphaliens. C'était donc faire un clin d'œil à l'histoire que d'accueillir la première Journée Nationale des véhicules d'époque dans ce lieu qui vient de nouveau d'être ouvert au public dans sa totalité.

Nous espérons voir cet événement devenir régulier dans les années qui viennent, et aussi bien sûr accueillir d'autres manifestations de qualité dans ce lieu historique.



FGB



Des nouvelles du CMEJ...

Journée nettoyage : 52,5 kg de déchets ont été récoltés.



Groupe de travail Skate park : (avec les jeunes du Foyer des jeunes)

- Réalisation d'une fresque « graff » à partir du 29 avril par Cédric Clénet avec la participation des élus et des jeunes,



Café Parents

Vendredi 19 mai 2017

de 20h30 à 22h

Centre de la Petite Enfance

Avenue des Madeleines

85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Thème abordé :

« Relations
frères et sœurs,
entre conflits et
complicités »

ANIMATION
OUVERTE AUX
PARENTS ET
GRANDS PARENTS DU
PAYS DE MORTAGNE

Echanger entre
Parents et partager
des expériences
dans le respect

ANIMÉ PAR
2 PROFESSIONNELS

Organisateur : Animation enfance famille Pays de Mortagne

Inscription et renseignements
cafeparentspaysdemortagne@gmail.com
Tel : 06.22.58.38.35



- Arrachage de la haie de
thuyas et du grillage,
- Réorganisation des
modules existants et
achat d'un module



L'EAU : UNE RESSOURCE A PRESERVER

En Vendée, 90% de l'eau potable est produite à partir de l'eau stockée dans les barrages. Or, en raison d'une faible pluviométrie, comme ce fût le cas en ce début d'année, nos barrages peinent à se remplir. Cette situation nous oblige à porter un autre regard sur l'eau qui sort de notre robinet, car cette ressource précieuse n'est pas inépuisable !

Se rallier à cet enjeu départemental devient une évidence. Nous pouvons tous agir pour éviter d'épuiser nos réserves en modifiant nos habitudes de consommation et en adoptant quelques gestes simples.

J'ouvre l'œil : je surveille mon compteur et je ne laisse pas une fuite sans suite !

- un robinet qui goutte, c'est équivalent à une personne de plus dans la maison.
- une chasse d'eau fuyarde ou bloquée, c'est deux fois la consommation d'un foyer.

Je préfère la douche au bain et je ne reste pas plus de 5 minutes

- une douche de moins de 5 minutes, c'est 3 fois moins d'eau qu'un bain et 3 fois moins d'eau à chauffer !

J'utilise correctement le système double chasse des toilettes

- les WC représentent le deuxième poste de consommation dans un logement : de 20 à 30% de notre consommation d'eau potable !
- une chasse d'eau à double commande permet d'adapter le volume d'eau nécessaire à chaque utilisation et de réduire de moitié sa consommation ...encore faut-il appuyer sur le bon bouton !

J'ai le réflexe de fermer les robinets !

- en laissant couler l'eau inutilement pendant le savonnage des mains, le rasage, le brossage des dents ou encore la vaisselle, ce sont 5 à 10 litres d'eau gaspillés par minute.

J'utilise à pleine charge le lave-linge et le lave-vaisselle

- deux cycles à demi-charge consomment plus d'eau qu'un cycle plein.

J'équipe mon habitation de matériels hydroéconomes

- ils permettent d'ajuster le débit de chaque point d'eau pour réduire les consommations sans effort.

Chacun de nous peut, de façon concrète, apporter sa contribution dans la préservation de l'eau.

Retrouvez toutes les affiches et les communiqués sur
www.vendee-eau.fr



- Rendez-vous sur **www.vendee-eau.fr** pour suivre le niveau de remplissage de nos barrages



Tennis entente du Bocage

La saison est loin d'être terminée pour le club de tennis de Tiffauges...

Après des résultats très satisfaisants dans le Championnat hiver pour les jeunes et les adultes, le club (en entente avec La Bruffière et Les Landes-Génusson) est engagé jusqu'en juin pour le Championnat printemps-été dans les catégories jeunes.

Comme chaque année, le club organise une «**après-midi découverte**» le **samedi 20 mai 2017, de 14h00 à 17h00**, qui se déroulera au complexe sportif de La Bruffière. Filles et garçons nés de 2006 à 2010 pourront taper la balle en apportant leur raquette (le club en prêtera sinon). L'inscription est gratuite et obligatoire, même pour les licencié(e)s. Renseignements et inscriptions : tennisententebocage@gmail.com ou 06 23 59 97 82.

Pour la fin de saison, le Tennis Entente du Bocage lance un tournoi

de Double mixte le samedi 17 juin 2017 à partir de 10 heures, au complexe sportif des Landes-Génusson. Ouvert à tous (licencié(e)s et non licencié(e)s, venez jouer par équipes de deux dans une ambiance sympathique et conviviale (restauration possible sur place). Les inscriptions (3 € par personne à régler le jour du tournoi) sont attendues avant le 15 juin 2017 à l'adresse tennisententebocage@gmail.com ou au 06 86 41 89 59.

Par ailleurs, devant la demande croissante de certains amateurs de tennis, le club propose la carte « Tennis été », au tarif de 25 €. Celle-ci donne accès aux différents courts des communes composant l'Entente du Bocage (inscriptions, modalités et disponibilité des salles sur demande à l'adresse tennisententebocage@gmail.com ou au 06 86 41 89 59.

À bientôt sur les courts...

Le bureau du TEB



La traditionnelle kermesse de l'école Notre-Dame aura lieu le dimanche 21 mai.



Votre électricité est-elle de bonne qualité ?



Le SyDEV, propriétaire du réseau de distribution publique d'électricité, assure le contrôle de la qualité de l'électricité distribuée, pour le compte des communes vendéennes.

Si vous constatez chez vous des variations de la tension électrique et/ou de l'intensité de l'éclairage, un équipement électrique ou électronique moins performant ou s'arrêtant de fonctionner, nous vous invitons à nous le signaler par mail à : controle.concessionnaire@sydev-vendee.fr

Votre demande sera analysée et, le cas échéant, le SyDEV posera gratuitement un enregistreur de tension sur votre installation électrique. Cette action permettra de détecter les besoins de travaux de renforcement du réseau réalisés, sans participation financière pour vous ou votre commune.



Lutte contre les nuisibles

Taupes : l'entente intercommunale de Boussay, qui permettait de financer un taupier travaillant sur les huit communes de cette entente ayant été dissoute, les particuliers ont maintenant la possibilité de faire intervenir l'agent du GDON moyennant une contribution de 35 € pour trois interventions. Les agriculteurs peuvent aussi faire appel à ce service, dans des conditions différentes.



Vous pouvez prendre contact avec Arnaud Guével au GDON de Mortagne-sur-Sèvre au 06 21 26 82 61.

Ragondins : le développement des rongeurs aquatiques provoque la dégradation rapide des berges des rivières et des plans d'eau. La lutte se fait par piégeage, réalisé par l'agent du GDON et par les bénévoles. Nous pouvons craindre une recrudescence des populations à Tiffauges du fait de la diminution du nombre de bénévoles. **Les volontaires intéressés par cette activité sont les bienvenus !**

Conseil municipal du 2 mars 2017

Le procès-verbal complet du Conseil est disponible sur le site Internet www.tiffauges.eu

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, M. GOURDON, Mmes Et MM. ARNOU, GIRAUDET, GREFF, GUILLET, JOSSE, MICHINEAU, PAVAGEAU, POUPÉLIN, TROPÉE.

Absents excusés : MM. Guylain PROVOST, Franck ROUZIÈRE.

Procuration : M. PROVOST à M. GOURDON

Secrétaire de séance : Mme Poupelin

1 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Depuis le 15 avril 2015, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a la compétence Urbanisme, et a décidé de la réalisation du nouveau PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

L'élaboration du PADD en est la première étape et permet d'en définir les orientations qui se déclinent sur 4 axes d'aménagement et d'urbanisme :

- 1 : Renforcer la solidarité intercommunale et l'armature territoriale
- 2 : Valoriser le rôle d'interface du territoire
- 3 : Consolider les bourgs du Pays de Mortagne
- 4 : Concilier développement, cadre de vie et ressources à préserver

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD. Les points abordés lors du débat sont les suivants :

- 1 : La place des pôles de proximité par rapport aux autres pôles, comment lutter contre la fermeture des classes, comment prévoir le développement des villes d'ortoirs. Le rôle du PADD est avant tout de créer un équilibre entre les territoires tout en respectant les particularités de chacun.
- 2 : Le développement des axes ferroviaires, qui permettra à terme d'accroître l'attractivité de l'ensemble du territoire. Développement d'un tourisme vert appuyé sur la Vallée de la Sèvre
- 3 : Développer et consolider les bourgs
- 4 : Logements d'urgence, et la suite donnée aux logements incendiés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sur le PADD.

2 - ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



VERS UN JARDIN eau NATUREL

Vendée Eau, service public, organise la production et la distribution de l'eau potable.

UNE RESSOURCE SENSIBLE

En Vendée, 90% de l'eau potable est produite à partir des eaux de retenues artificielles (barrages). Ces retenues sont alimentées par des rivières, des fossés, des eaux de drainage, mais aussi par les eaux pluviales des bourgs et des villages situés sur les bassins versants.

Le moindre traitement chimique sur ces espaces peut avoir un impact sur la qualité de l'eau. En effet, les traitements sont souvent appliqués sur des surfaces inertes et imperméables. Les molécules ne se dégradent pas et ruissellent alors à la première pluie vers les caniveaux et les avaloirs.

UNE RÉGLEMENTATION ADAPTÉE AUX ENJEUX

L'usage des pesticides par les communes est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017, excepté sur les cimetières et terrains de sport, sous réserve de respecter certaines conditions (information du public, fermeture du site, etc.).



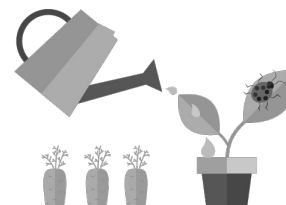
Les communes ne sont pas les seules concernées...

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'achat de produits phytosanitaires n'est plus possible en libre-service (exceptés les produits utilisables en agriculture biologique ou à faible risque environnemental). Ils sont désormais positionnés derrière un comptoir ou une vitrine et distribués avec le conseil d'un professionnel formé.

Au 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage de pesticides seront interdits à tous les utilisateurs non professionnels. Adoptez dès à présent les techniques de jardinage **eau** naturel !

DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

- La nature a horreur du vide. Il faut donc éviter les espaces inoccupés en réalisant par exemple des semis de pieds de murs, en plantant des vivaces en pieds d'arbres, en réalisant des plantations plus serrées, ou encore en paillant les massifs.



- Prévenir vaut mieux que guérir... En anticipant, on peut créer un jardin plus facile à entretenir. Quelques exemples : placer un géotextile sous les gravillons des allées, laisser 5 à 10 cm sous le grillage pour passer le rotofil, éviter les bordures pour réduire les joints à désherber,...
- Privilégiez les outils manuels : le sarcloir, la binette, le couteau à désherber...

Retrouvez tous les conseils en téléchargeant nos jardifiches sur www.vendee-eau.fr



Communiqué de la gendarmerie : attention au démarchage à domicile

Des faits récents ont démontré une fois encore que les malfaiteurs ciblent plus particulièrement les seniors. **Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime.** Les malfaiteurs agissent souvent par deux. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités.

Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, vente de serpillières ou de torchons etc.) ou prétendent récolter des fonds pour une association.

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée **invite une nouvelle fois les seniors à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :**

- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes Internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. **Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle**, ou un ordre de mission. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer. Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

- Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone qui figurent sur les avis d'échéance et les factures, et **non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.**

- Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

- **Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez** vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

- **Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs.** Pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un **délai de rétractation de 7 jours.**

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects à la Mairie ou à la gendarmerie (prevention-ggd85@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



Bibliothèque : initiation à la réservation en ligne

Les bénévoles de la bibliothèque de Tiffauges proposent à tous les Teiphaliens une « Initiation à la réservation en ligne » des livres disponibles dans le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

En effet, le réseau intercommunal est riche de milliers de documents (livres, CD, DVD...) qui, grâce à une navette, sont acheminés tous les jeudis dans chaque bibliothèque.

Pouvoir réserver en ligne est une véritable opportunité qui s'offre à toutes celles et ceux qui souhaiteraient apprendre et/ou se familiariser avec l'ordinateur pour sélectionner et emprunter des documents de leur choix.

Si vous êtes intéressé(e), venez vous inscrire pendant les heures de permanence de la bibliothèque avant le mardi 6 juin.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque:

Le mercredi de 18h à 19h
Le vendredi de 16h30 à 18h
Le samedi de 10h30 à 12h

L'équipe de bénévoles



Peintres en Teiphalie 2017



La 8e édition des PEINTRES DANS LA RUE se tiendra dans le bourg de TIFFAUGES les **10 et 11 juin 2017.**

Pour les participants, rendez-vous aux halles le samedi matin et le dimanche matin dès 8h30.

Quant aux visiteurs, ils pourront admirer le travail des artistes tout au long de ces deux journées, les œuvres seront exposées sous les halles dimanche en fin d'après-midi au moment de la remise des prix, ainsi que des sculptures de Anne Le Louarn.

www.peintres-en-teiphalie.book.fr

Conseil municipal du 30 mars 2017

Le procès-verbal complet du Conseil est disponible sur le site Internet www.tiffauges.eu

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, Mmes Et MM. ARNOU, GIRAUDET, GUILLET, JOSSE, MICHINEAU, ROUZIÈRE, TROPÉE.

Absents excusés : MMES et MM. Jerry GOURDON, Véronique POUPÉLIN, Romuald GREFF, Guylain PROVOST, Éric PAVAGEAU

Procuration : M. GOURDON à M. BLANCHET, Mme POUPÉLIN à Mme GUILLET

Secrétaire de séance : Mme Giraudet

1 - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

- Création et modification de branchement d'eau potable
- Travaux de rénovation de l'ancienne mairie (2 263,08€ - La Nantaise des Eaux)
- Dépose illuminations de Noël Centre bourg (873,60 € - ERS)

2- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat 2016 au budget 2017 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 235,10
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	162 235,10
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	382 752,87
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-238 373,10
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. - G. + H.	162 235,10
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	162 235,10
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement en totalité en réserves d'investissement soit 162 235,10 € au compte 1068.

.../...

Conseil municipal du 20 avril 2017 (suite)

Les personnes membres des associations concernées ne participent ni aux débats ni au vote concernant leur association.

4 - CLASSE DÉCOUVERTE POUR L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 85€ par élève, pour les 46 élèves ayant participé à la Classe découverte de l'école Notre-Dame, soit 3 910 €.

5 - FRAIS KILOMÉTRIQUES DES AGENTS RECENSEURS

Les agents embauchés pour effectuer le recensement de la population ont effectué des déplacements avec leurs véhicules personnels sur le territoire de la commune dans le cadre de leurs fonctions.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la prise en charge des frais kilométriques des agents recenseurs, fixée à 60 € par agent.

6 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHÂTEAU DES LOISIRS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention définissant les orientations et la mise en œuvre de ces-dernières entre la Commune de Tiffauges et l'association « Le Château des Loisirs ».

7- APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SyDEV

Le SyDEV a adopté un nouveau projet de statuts le 17 mars 2017.

La section 6 « Énergie » du code général des collectivités territoriales (articles L2224-31 et suivants) a été profondément impactée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV), avec des conséquences pour le rôle et les compétences des autorités organisatrices de la distribution d'énergie. La loi NOTRe a également un impact sur les statuts du SyDEV puisqu'elle oblige à des regroupements pour ses règles de représentation.

Les nouveaux statuts comprennent désormais, entre autres :

- L'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique
- La modification des règles de représentation des adhérents

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du SyDEV.

Conseil municipal du 20 avril 2017

Le procès-verbal complet du Conseil est disponible sur le site Internet www.tiffauges.eu

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, M. GOURDON, Mmes Et MM. JOSSE, MICHINEAU, PAVAGEAU, POUPELIN, ROUZIÈRE, TROPÉE
Absents excusés : Mme et MM. Monique GIRAUDET, Marie-Noëlle GUILLET, GREFF Romuald, Guylain PROVOST, Anita ARNOU
Procuration : M. GREFF à M. GOURDON, Mme GUILLET à Mme POUPELIN
Secrétaire de séance : M. PAVAGEAU

1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie concernant 13 parcelles. Aucun droit de préemption ne sera exercé.

2 - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

- Taille et élagage des haies et accotements (1167.76 € - GABARD)
- Portail du périscolaire (2 753.23€ - Métal 360)
- Adhésion 2017 à la Fondation du patrimoine de la Vendée (120.00€)

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Le pied à l'étrier	141.70 €	
Judo-Club	800.80 €	
Fitness et gym douce	250.29 €	
Volley-ball	897.07 €	
CATM-AFN	237.58 €	
RST Musique	131.95 €	
RST Badminton	545.44 €	
Foyer des Jeunes	172.00 €	
A. Sapeurs-pompiers	462.47 €	
Club de l'amitié	343.10 €	
RST Football	1633.46 €	
Peintres en Teiphalie	250.00 €	
Tempo danse	763.23 €	
Malibu couleurs	130.00 €	
Amicale Laïque	133.90 €	
Capoiera/hip-hop	234.84 €	
Trailphaliens Raid	145.60 €	
RST Tennis	118.30 €	
Chasse	130.00 €	
École Notre-Dame (convention)	82 034.18 €	
Restaurant scolaire	19 000.00 €	
Contrat enfance-jeunesse	46 817.99 €	
La Loco	3 500.00 €	
Association Protection Animale	180.00 €	
Sono	250.00 €	.../...

Conseil municipal du 30 mars 2017 (suite)

3 - TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder au vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2017. Il propose une augmentation de 2% des taux soit :

- Taxe d'habitation : passe de 16,91 % à 17,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : passe de 19,94 % à 20,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : passe de 36,11 % à 36,83 %

Depuis deux ans, la commune s'est efforcée de ne pas augmenter les taxes d'habitation et foncières mais il est nécessaire de maintenir l'équilibre budgétaire de la commune. Le Conseil Municipal décide à 10 voix « pour », 1 voix « contre », et 1 abstention d'adopter ces taux d'imposition pour l'année 2017

4- BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 001 774.86 €
Dépenses et recettes d'investissement : 945 120.67 €
TOTAL 1 946 895.53 €

5 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR 2017

Un contrat d'association a été conclu le 21 juillet 2003 entre la municipalité et l'école primaire Notre-Dame de Tiffauges, la commune s'engage à assumer les dépenses de fonctionnement dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60-389 modifié, pour les seuls élèves domiciliés dans son ressort territorial.

Le montant de la participation communale pour l'année 2016 se monte à 766,67 €/élève, ce qui correspond au montant par élève de l'école Jacques-Yves Cousteau.

Le Conseil municipal décide donc, à 8 voix « pour » et 4 abstentions, que la somme de 82 034.18 € sera versé à l'école Notre-Dame.

6 - CONVENTION MAÎTRISE D'ŒUVRE RUE DES DOUVES

Il est nécessaire d'aménager la rue des Doves. Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre à la Société Publique Locale (SPL) de Vendée.

.../...

Conseil municipal du 30 mars 2017 (suite 2)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 130 000 € de travaux d'aménagement et de sécurité

7 - APPROBATION DU PERMIS D'AMÉNAGER DE LA ZH LES ÉRONDES 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier de permis d'aménager de la tranche 5 du lotissement d'habitation Les Erondes, sur une surface de 20 008 m². La disponibilité à la vente des différents terrains devrait être fixée à la fin d'année 2017.

8 - CHANGEMENT D'UN POSTE ÉLECTRIQUE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter une propriété communale. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser ces travaux et la convention correspondante.

9 - REPRÉSENTATION THÉÂTRALE « PAGNOL VOYAGE EN VENDÉE »

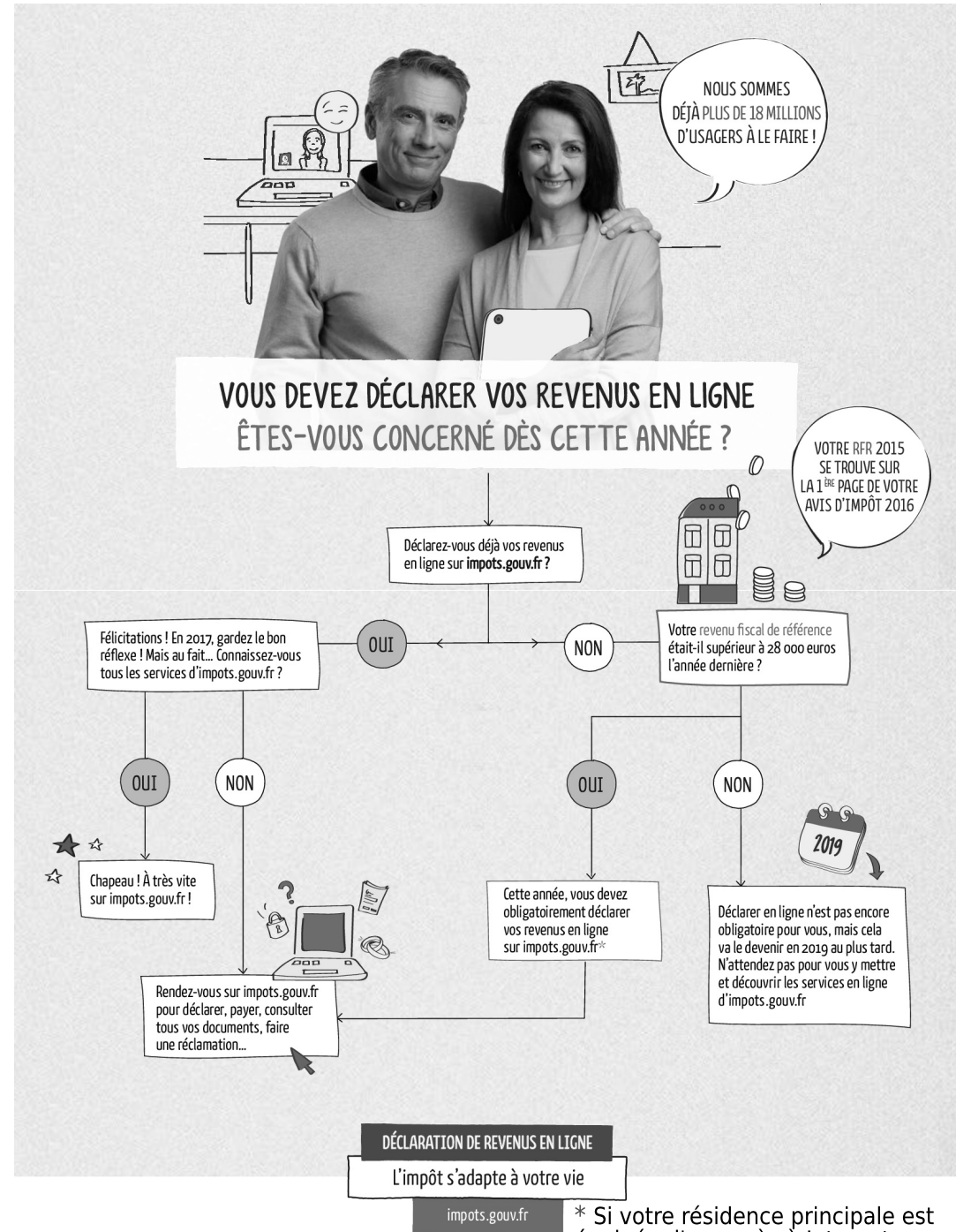
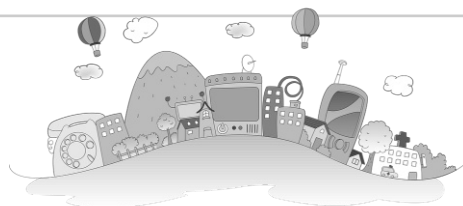
Le Conseil Municipal décide à 11 voix « pour », et 1 abstention d'approuver une convention de partenariat entre la commune et le département pour l'accueil d'une représentation théâtrale dans le cadre de l'opération « Pagnol voyage en Vendée ». Ce spectacle est programme à la salle polyvalente de Tiffauges, le jeudi 18 mai à 14h30. Il est destiné aux élèves du collège de Tiffauges ainsi qu'aux résidents des EHPAD et MARPA du canton de Mortagne sur Sèvre.

10 - CONVENTION DU TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver une convention entre la commune de Tiffauges et la Maison des Communes de Vendée en vue du traitement des archives communales.

11 - DIVERS

- Tenue des permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives
- La réunion du Conseil Municipal des Jeunes est fixé le 31 mars 2017



* Si votre résidence principale est équipée d'un accès à Internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.